

COMPTE RENDU de la Commission extra municipale de « l'environnement » du 7 décembre 2009

Présents à la réunion :

Mesdames Monique RUMELHARD, Suzy BAUDINO, Claudine VIDAL, Odile GUILLERM,
Messieurs LESOU Robert, GIACOBBI Louis-Marie, CHIOTTI Jean-Mathieu, BROUQUIER
Lionel, Jean GREPIN,

Excusés ou absents : Astrid MONET, Létizia CAMIER, Alain FREYERMUTH, Denis CAREL,
VENEL Pierre, Lionel NICOLAS, LE MOULT,

Invité : Claudine MASSONI représentant Patrick RAMBAUD

Le président de la commission commence par demander si le précédent CR est approuvé.

Un certain nombre de participants demande que la phrase concernant l'abattage du platane de la place de La Loube soit rectifiée comme suit : «une majorité des participants..... à la place de l'ensemble des participants..... » Le CR est approuvé avec cette modification.

Pistes DFCI :

Les pistes DFCI empruntées par le CCFF sont à débroussailler. Monsieur LESOU signale que l'USC7 de Brignoles peut le faire à la demande de la commune, il suffit de leur payer le carburant et les repas.

Le débroussaillage de 2 pistes est **urgent!**

Nettoyage des terrains :

Les parties communales sont nettoyées et entretenues par le SIVU

Les terrains individuels : pour les parties non construites et non débroussaillées, les propriétaires ne se sentent pas concernés

Il faudrait cartographier les terrains à risque, les recenser avec le CCFF et la Police Municipale. Certains quartiers sont difficiles d'accès, les véhicules ne pouvant se croiser.

Problème des citernes : il faudrait en rajouter à certains endroits. (citernes jaunes)

Réhabilitation de la piste vers le Pigeonnier

Création d'un bassin de rétention à la station d'épuration (voir au niveau intercommunal)

Le sujet de la place des élus au sein de la commission est abordé, ils signalent qu'ils sont là en qualité de citoyen, habitant de la Roquebrussanne.

Nous avons reçus et lus les réponses de la commune aux questions posées lors des précédentes réunions, nous constatons beaucoup de bonnes intentions mais souhaitons aussi des actes.

Jardins familiaux :

Madame Claudine MASSONI représentant Patrick RAMBAUD est venue exposée ce qu'ils souhaitaient faire à ce sujet.

Il est nécessaire qu'une association gère ces jardins, Mme MASSONI est propriétaire de 1200 m² à la Palun, qu'elle souhaite mettre à disposition des intéressés. L'association devra mettre en place des conventions de mise à disposition (en général pour 6 ans)

Lionel BROUQUIER signale qu'un recensement des terres non cultivées sur la commune vient d'être fait. (SAFER et commune) Le but est de favoriser l'installation de maraîchers et de jardins familiaux.

Questions diverses :

- câbles pendent toujours près de l'immeuble en construction, parking des Craux
- nouveau lotissement 1581, Chemin des Molières : Que vont devenir les eaux de la source? Ou va s'écouler cette eau?

La prochaine réunion aura lieu le lundi 4 janvier 2010 à 18h30 Salle du Conseil à la Mairie.

La secrétaire
Claudine VIDAL